

La culture, la nation et la république

PAR
CHRISTOPHE RAMAUX

Hugues Jallon, dans son article « Corse : la question culturelle et le malaise républicain », paru dans le numéro 12 de *Mouvements*¹, invite à porter un regard bienveillant sur les accords de Matignon. L'enjeu, et l'on s'accordera avec lui sur ce point, dépasse au demeurant la question Corse : « le processus de Matignon, par le traitement politique de la question corse qu'il propose, permet indirectement d'ouvrir un débat sur le sens » de la « citoyenneté » et « sur sa compatibilité avec une politique de respect des différences culturelles ». À l'encontre des « républicanistes » qui « opposent volontiers politique de la différence et politique républicaine », il convient de combiner l'une et l'autre, à prolonger la « citoyenneté politique traditionnelle » par un nouveau type de citoyenneté : « la citoyenneté culturelle ».

Nous ne nous étendrons pas ici sur les arguments directement tirés de la question corse pour contester le jugement porté sur le processus de Matignon. Bien qu'il abonde, lui-même, en faveur de la reconnaissance politique des identités culturelles, J.-L. Briquet, dans la précédente livraison de *Mouvements*², reconnaît que si le mouvement nationaliste corse a pu constituer à son début un canal de contestation des dérives clanistes et de la complicité de l'État à leur égard, force est de constater que, depuis lors, il a donné lieu à des groupes utilisant la violence (y compris entre eux) afin « de contrôler illégalement une partie de l'économie locale », et que le

risque est grand de voir le processus de Matignon servir « une nouvelle classe dirigeante [...] alliant des groupes aux intérêts économiques et affairistes convergents ». Loin d'amoindrir les dérives clanistes et affairistes, les transferts de compétences législatives et réglementaires envisagés risquent fort, en effet, de les accroître, au détriment, pourrait-on ajouter, des services publics (via les privatisations et autres concessions) et de l'égalité des droits et de traitement des citoyens. Mais les services publics, l'égalité des citoyens et, plus fondamentalement, une certaine conception de la république doivent-ils être défendus en Corse comme ailleurs ? C'est ce point de vue qui sera

1. *Mouvements*, n°12, novembre-décembre 2000, pp.98-100.
Cf. aussi son article « La «question corse» : la République et les identités culturelles », in *L'Année des débats*, La Découverte-France Culture, 2000.

2. J.-L. BRIQUET « Les vrais enjeux de la question Corse », *Mouvements*, n°13, janvier-février 2001, pp.104-108.

défendu ici. Au-delà de la Corse, et à l'encontre des thèses qui insistent sur la reconnaissance politique des identités culturelles, on soutiendra que c'est même autour d'une certaine trame républicaine – qui ne se confond pas avec un soutien à la politique de la République française – que la gauche est susceptible de reprendre durablement l'offensive³.

Qu'est-ce qu'une nation...

Cette trame républicaine permet tout d'abord de « penser » de façon progressiste la question de la nation. Poser que celle-ci est une question « légitime », c'est d'emblée s'exposer aux foudres de ceux qui, à gauche, considèrent que la nation est, peu ou prou nécessairement synonyme, au fond, des pires dérives nationalistes. Le problème est que les mêmes, bien souvent, invitent à porter une oreille *a priori* bienveillante aux revendications portées par les régionalistes ou nationalistes (Corses ou autres), au nom notamment du respect des identités culturelles. L'argument avancé en substance est le suivant : dès lors qu'une nationalité est opprimée, il est justifié de la soutenir. Loin d'être sans fondement (*cf.* notamment le combat pour l'indépendance des colonies), cet argument reste cependant clairement insuffisant. Il conviendrait, en effet, si on le suit, de soutenir les droits – et notamment le droit à l'autodétermination – des « nationalités » opprimées, mais en gardant à l'esprit qu'au fond la nation est par essence

un « objet » réactionnaire. Dit autrement : la « nation » (ou le « sentiment national ») est « progressiste » quand elle n'est pas reconnue... mais devient un objet par nature « réactionnaire » le lendemain même de la libération ! Petit problème logique, non ? Sortir de cette aporie suppose de concevoir la nation comme une construction politique qui, comme toute construction politique, peut s'investir – et s'est investie à travers l'histoire – de contenus bien différents.

Il y a ainsi une conception culturaliste (voire ethnociste) de la nation qui réfère cette dernière en priorité au « patrimoine culturel », à l'histoire, à la tradition, aux racines, à la langue, à la religion, voire au sang. Le nazisme a évidemment poussé jusqu'à sa plus extrême abomination cette conception. Dans des contextes et selon des modalités radicalement différentes, on la retrouve cependant, par exemple, dans le dynamitage d'une maison par des nationalistes corses, revendiqué au nom de l'interdiction faite aux « allogènes » de devenir propriétaires sur cette île, ou bien encore dans la récente répression en Côte d'Ivoire au nom d'une « ivoirité » dont une partie de la population est censée être dépourvue. À cette conception culturaliste de la nation, on peut, et on doit, opposer une autre conception, basée sur la citoyenneté, sur l'exercice de droits et de devoirs politiques par lesquels s'affirment la souveraineté du peuple, par-delà ses diverses « identités culturelles » renvoyant aux « origines ». Le point de départ est ici un « humanisme radical ». Les hommes sont sans aucun doute différents au regard de leur origine, de leur culture, de leur religion éventuelle, etc. Mais ces diffé-

rences doivent être posées comme secondaires au regard de ce qui doit primer pour construire le lien social et politique : l'appartenance commune à la même espèce humaine. La nation, dans cette optique, doit être basée sur la citoyenneté. Doit pouvoir être Français (et cette norme vaut pour les autres pays), celui qui, quelque soit son origine, sa religion, etc., réside en France depuis un certain temps. La France, dans cette optique, ne doit pas être conçue comme l'addition de communautés ou de « peuples » (il est légitime, en ce sens, de s'opposer à la reconnaissance constitutionnelle d'un « peuple corse ») définis sur une base « culturelle » ou « ethnique ». Elle est constituée de citoyens libres et égaux.

... et une république ?

Et les crimes commis au nom de la République pourrait-on rétorquer ? Il est indéniable qu'au nom de la mission civilisatrice de la nation française née de la Révolution et, partant, d'une vision bien mécanique du progrès, une partie de la gauche s'est, par exemple, longtemps fourvoyée dans le colonialisme. Si l'on accepte de définir la république comme le pouvoir du peuple souverain, il est cependant aisément de soutenir qu'à travers le colonialisme, qui par définition est le déni opposé à un peuple de pouvoir maîtriser son destin, la France tournait le dos aux principes républicains. Ainsi le colonialisme atteste, avec bien d'autres pages noires (*cf.* le droit de vote longtemps refusé à une moitié du peuple, les femmes en l'occurrence), que la république à toujours été, en France, inachevée. Et c'est cet inachèvement de la république en France même,

3. Cf. C. RAMAUX, « La gauche, la citoyenneté et la nation », *Utopie Critique*, n°18, 3^e trimestre 2000, pour une argumentation plus détaillée en ce sens.

qui est donc aussi une invitation à toujours poursuivre le combat, que des « nationaux-républicains » comme Max Gallo, et plus fréquemment encore à droite, au fond ne conçoivent guère. Confondant l'impulsion et le déploiement, la norme et le fait, ceux-ci arguent du fait, bien réel au demeurant, que la tradition républicaine moderne a été initiée avec la révolution française pour soutenir que la France se confond depuis lors toujours pleinement avec la république⁴.

La conception républicaine de la nation est-elle porteuse d'une conception désincarnée du lien social ? Cet argument, avancé par H. Jallon, a du poids. Il est, par exemple, incontestable qu'une certaine conception de la république a, pendant longtemps, permis d'étouffer les conflits de classe. La moindre intensité de ceux-ci au cours des dernières années aidant, la critique porte cependant moins de nos jours sur ce volet, que sur le fait que la thématique républicaine écraserait l'identité culturelle des « minorités » (certains libéraux n'hésitant d'ailleurs pas y voir un substitut heureux à la lutte des classes). Cette accusation n'est évidemment pas sans fonde-

ment. Il n'y a pas de citoyenneté, c'est-à-dire de capacité à peser, à décider du sort de la collectivité, sans République, c'est-à-dire sans un ensemble de règles qui définissent et délimitent cette collectivité, ni sans un minimum de langage commun, de références compréhensibles par chacun, bref d'intégration entendue dans ce que ce terme peut avoir de plus noble⁵. Dit autrement : il ne peut y avoir de citoyenneté sans une certaine culture socio-politique commune qui implique de reléguer au second rang, dans le champ de la vie publique, les appartenances culturelles « minoritaires » propres à chacun⁶. Mais est-ce pour le coup condamnable ? N'est-il pas sain que les origines de chacun, avec toute la richesse qu'elles véhiculent, passent néanmoins au second plan dès lors que la vie publique, c'est-à-dire la capacité à construire une société en commun, est en jeu ?

Les pièges du culturalisme

A contrario, ceux qui n'ont de cesse d'insister sur le respect des identités « culturelles » ou « communautaires » n'offrent-ils pas, au fond, en les « figeant » démesurément, une bien piètre

vision de ces identités ? Que les origines soient porteuses de culture, et en ce sens d'identité spécifique, nul ne peut le nier. Mais le propre de l'homme libre n'est-il pas de ne pas se contenter de « porter » son passé, de pouvoir au contraire s'en libérer en construisant du neuf, y compris par son contact avec d'autres cultures ? En proposant de construire le lien social sur une identité d'appartenance renvoyant aux origines, à la tradition, la logique culturaliste enferme en fait l'individu dans une « culture identitaire » supposée suffisamment homogène pour faire sens par rapport aux « autres », au risque, dans les faits, de conforter la déclinaison dominante – qui n'est pas forcément la plus progressiste – de cette culture et de l'empêcher d'évoluer. Corollaire de ce qui précède : elle tend nécessairement à écraser les conflits internes à chaque « communauté », à empêcher tout regard critique sur leur construction. Elle tend, en outre, à nier que, dans les sociétés modernes, les référents culturels, les appartenances « communautaires » sont en fait, pour chacun, multiples (culturelle, religieuse, mais aussi politique, syndicale, associative, etc.) et, le plus sou-

4. Mais en ayant de cesse de dévaloriser la république, une certaine gauche critique ne retient-elle pas, au fond, exactement le même type de raisonnement ?

5. La délimitation géographique des nations-citoyennes est nécessairement inscrite dans des territoires circonscrits par l'histoire. Et dans cette histoire, pèse bien entendu le souvent lourd tribu des appartenances « ethniques » et « religieuses », des guerres et des invasions, des constructions de nations

non référencées à la citoyenneté. Une chose est cependant de reconnaître ce legs de l'histoire avec tout ce qu'il véhicule d'identités (au pluriel) toujours bien présentes, même si elles se sont transformées, autre chose est de s'en tenir là pour fonder le lien politique. La norme de la nation-citoyenne donne en ce sens bel et bien une boussole pour construire sur une base renouvelée (la citoyenneté) ce que l'histoire a souvent livré sur d'autres bases (ethniques notamment).

6. La « citoyenneté culturelle » permettrait de « considérer politiquement le fait culturel » indique H. Jallon. Mais qu'est-ce que la culture ? L'auteur ne précise pas ce point et on le conçoit aisément : la culture, dans les sociétés modernes, ne se laisse pas saisir aisément. Raison de plus, de notre point de vue, pour ne pas adosser la citoyenneté – si tout du moins on en retient une acception forte (le cadre par lequel s'exerce la souveraineté du peuple) – sur ce registre.

vent, ne se recoupent pas, ce qui est heureux, et ce à quoi s'oppose justement le « culturalisme » ou le « communautarisme » dont la logique est au contraire de ramener toutes les appartenances communautaires à un seul et unique dénominateur⁷.

Un homme est un homme et c'est aussi sur cette base qu'il convient de penser à la fois le nécessaire creuset républicain et l'internationalisme. Point d'internationalisme, en effet, sans la conviction qu'il existe bien des « valeurs universelles » qui, pour être toujours perfec-tibles et révisables, n'en n'indiquent pas moins la possibilité de normes communes, d'un progrès commun. La démocratie politique, le respect des droits de l'homme et du citoyen, la laïcité, l'égalité homme-femme sont ainsi bel et bien des valeurs universelles. Ces valeurs ne sauraient certes être imposées par la force de l'extérieur. Certes, mais avec deux précisions. Il convient, en retour, de s'opposer à ceux qui, confondant l'ethnologie avec ce qu'il faut bien nommer l'apartheid, arguent, par exemple, du respect des « identités » pour justifier l'injustifiable (notamment en termes de statut des

femmes). Il convient simultanément de préciser que qui dit condamnation de la violence physique ne dit pas absence de violence symbolique. Si l'on admet que le fait de changer d'opinion et de représentation sous le poids d'arguments rationnels comporte toujours une part de violence symbolique, il y a bien, sur ce domaine comme sur d'autres, une dimension salvatrice à la violence symbolique. On retrouve sous un autre angle ce qui a été dit précédemment : à l'encontre des approches « culturalistes » qui figent les « identités », il convient de les faire bouger... et si possible dans un sens progressiste.

Sans qu'il soit possible ici de s'étendre sur ces points, on suggèrera qu'une certaine trame républicaine est aussi susceptible de réarmer la gauche de trois autres points de vue. Elle offre, tout d'abord, la possibilité de penser le « politique », l'« État » de façon autrement moins réductrice qu'une certaine vision marxiste centrée sur les seuls rapports de production. En second lieu, et concernant ces derniers justement, elle peut constituer un puissant levier pour reposer, en la dépouillant de ses oripeaux par trop naïfs, la ques-

tion de l'autogestion (la république sociale, la citoyenneté dans l'entreprise, etc.). Elle offre, enfin, un « logiciel » de résistance face au néolibéralisme contemporain. Celui-ci s'appuie, en effet, sur un doublon parfaitement fonctionnel de son point de vue avec, d'un côté, le pouvoir des actionnaires substituant la souveraineté actionnariale (une action/une voix) à la souveraineté démocratique (un homme/une voix) et, de l'autre, le transfert du pouvoir politique et économique à des instances supranationale dont l'essence est, justement, de ne pas procéder de la souveraineté populaire. Poser la question de la république et de la citoyenneté, ce n'est jamais qu'une façon de poser la question du pouvoir du peuple⁸. N'est-ce pas aussi cela être de gauche ? ●

7. Avec en retour la propension à constituer des communautés « fermées » avec ses associations spécifiques, ses fêtes, ses pratiques religieuses, ses clubs sportifs, ses mariages intra-communautaires, etc.

8. Dans *Les infortunes de la République* (Grasset, 2000), J.-M. Colombani invite à lire la France « au miroir de la Corse » (p.171). Il n'est sans doute pas anodin que son plaidoyer en faveur d'une France girondine s'accompagne, à la fois, d'une dévalorisation « de la toute

puissance de la volonté politique » (p.118) et d'une pâle invitation à accepter les contraintes du nouvel ordre économique. D'où ce constat : « En fait, le clivage mondial-local prend le pas sur celui qui sépare les dominés et les dominants, les exploités des exploitants » (p.149).